

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre

LIP MONTPELLIER SECOND OEUVRE INDUSTRIE ET BATIMENT

(ci-après dénommé le bénéficiaire)

Située COULOIR A

78 Allée John NAPIER

34000 MONTPELLIER

France

Siret : 981 322 480 00014

Représentée par : Mme Kamélia EL KAAOUI, Chargée d'Affaires Experte

Et

EASY B4U SAS

Situé 86 rue Pierre et Marie Curie

34430 Saint Jean de Vedas

Représenté par : Franck WAUTERS, Président

Déclaration enregistrée sous le n° 76 66-02012-66 auprès du Préfet de la région région Occitanie
Numéro SIRET de l'organisme de formation : 821 373 677 00029

I – OBJET, NATURE, DUREE DE LA FORMATION

Intitulé de l'action de formation : **Prévention du risque plomb**

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT : **Action de Formation**

Le programme détaillé de l'action de formation est explicité ci-dessous ou figure en annexe de la présente convention.

- **Date(s) de la session** : le 01 avr. 2026

- **Durée totale de la formation** : 1 jour 4h)

- **Mode d'organisation** : Présentiel

- **Type de formation** : inter

- **Dates et heures** :

Jour	Intitulé	Lieu
01 avril 2026	Prévention du risque plomb	
13h00 - 17h00 (4h)	Associer le plomb à ses différentes conséquences/Appliquer les mesures de prévention	SARL D Violan, 2941 AV ETIENNE MEHUL, 34070 MONTPELLIER

EASY B4U SAS –86 rue Pierre et Marie Curie, 34430 Saint Jean de Vedas –09 51 04 21 45 –fw@passpro.fr –

SIRET :821 373 677 00029 – RCSMontpellier – Code APE7022Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro76 66-02012-66 auprès du préfet derégion Occitanie



II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un (des) participant(s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Le nombre de participants est : 2 participant(s)

Le(s) participant(s) identifié(s) sera (seront) :

- M. BAUDIN David
- M. SAHRAOUI M'hamed

III – PRIX DE LA FORMATION

- **Frais Pédagogiques : 280,00 € HT** (*détail ci après*)

-> *Prévention du risque plomb* : 140,00 €

- **TVA 20% : 56,00 €**

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à : **336,00 € TTC** (trois cent trente-six euros et zéro centime).
Dont TVA 20% : 56,00 €

IV – OBJECTIFS, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE :

- **Intitulé :** *Prévention du risque plomb*

Objectif(s)

:

- Identifier les différents aspects du risque plomb
- Mettre en œuvre un suivi médical et des mesures d'hygiène à appliquer
- Appliquer les dispositifs de protection adaptés en fonction des situations de travail et du mode opératoire retenu, notamment les procédures de sortie de zone de travail

**Moyens et supports
pédagogiques :**

Moyens pédagogiques :

Moyens et méthodes pédagogiques : La formation alternera théorie et pratique avec des exercices, cas pratiques et mises en situation.

Un chantier fictif sera mis en œuvre afin de permettre à chacun de se mettre en condition d'exécution.

Supports : Un support de cours sera remis à chaque apprenant.

Moyens techniques :

Moyens mis à disposition : Salle équipée de tables et chaises, connexion internet, vidéoprojecteur ou projection

EASY B4U SAS –86 rue Pierre et Marie Curie, 34430 Saint Jean de Vedas –09 51 04 21 45 –fw@passpro.fr –

SIRET :821 373 677 00029 – RCSMontpellier – Code APE7022Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro76 66-02012-66 auprès du préfet derégion Occitanie

des supports sur un écran LCD

Matériel requis : Port des EPIs pour les stagiaires, EPIs spécifique plomb, EPR diverses, aspiration, douche portative, etc.

Notre engagement envers l'inclusion se manifeste dans notre volonté de créer un environnement accessible et accueillant pour tous. Nous encourageons activement la participation des personnes en situation de handicap et nous nous efforçons de mettre en place les ajustements nécessaires pour garantir une expérience positive et équitable. Si vous avez des besoins spécifiques ou des préoccupations liées à l'accessibilité, n'hésitez pas à contacter le Référent Handicap au 09 51 04 21 45 ou par mail à handicap@passpro.fr

V – SANCTIONS ET MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

- Prévention du risque plomb

Avant la formation : une évaluation en ligne sur le positionnement du stagiaire

Pendant la formation : exercices, quiz, QCM et mises en situation tout au long de la formation pour tester vos connaissances et évaluer votre progression.

En fin de formation : un questionnaire à choix multiple permettra de vérifier l'acquisition correcte des compétences.

Critère d'évaluation : Un score de 75% de bonnes réponses doit être obtenu pour la validation des acquis

Après la formation : une évaluation est réalisée à 6 mois pour évaluer l'impact de la formation sur la pratique professionnelle du stagiaire

VI – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

- Prévention du risque plomb

Formation en présentiel

Suivi de l'exécution :

Feuille d'émargement par demi-journée signée par chaque stagiaire et par le formateur

Remise d'une attestation d'assiduité individuelle à la fin de la formation

Appréciation des résultats :

Évaluation formative continue durant la session

Remise d'un certificat de fin de formation

Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

VII – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ :

1. Gestion des données personnelles

Le Client est informé des réglementations concernant la communication marketing, la loi du 21 Juin 2014 pour la confiance dans l'Économie Numérique, la Loi Informatique et Liberté du 06 Août 2004 ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679).

1.1 Responsables de la collecte des données personnelles

Le responsable du traitement des Données Personnelles est Passpro, représenté par Franck WAUTERS, son représentant légal.

En tant que responsable du traitement des données qu'il collecte, Passpro s'engage à respecter le cadre des dispositions légales en vigueur. Il lui appartient notamment d'établir les finalités de ses traitements de données, de fournir à ses

EASY B4U SAS –86 rue Pierre et Marie Curie, 34430 Saint Jean de Vedas –09 51 04 21 45 –fw@passpro.fr –

SIRET :821 373 677 00029 – RCSMontpellier – Code APE7022Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro76 66-02012-66 auprès du préfet derégion Occitanie

prospects et clients, à partir de la collecte de leurs consentements, une information complète sur le traitement de leurs données personnelles et de maintenir un registre des traitements conforme à la réalité. Chaque fois que Passpro traite des Données Personnelles, Passpro prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de l'exactitude et de la pertinence des Données Personnelles au regard des finalités pour lesquelles Passpro les traite.

1.2 Finalité des données collectées

- Passpro est susceptible de traiter tout ou partie des données :
- Pour vous fournir des offres adaptées à vos demandes
- Pour vous adresser des conventions de formation conformes
- Pour gérer vos actions de formations
- Pour gérer les participants de votre entreprise aux actions de formations
- Pour vous adresser des lettres d'informations
- pour répondre aux demandes formulées par l'utilisateur (nom, prénom, email, téléphone)

Passpro ne commercialise pas vos données personnelles qui sont donc uniquement utilisées par nécessité ou à des fins statistiques et d'analyses.

1.3 Droits d'accès, rectification et opposition

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les Utilisateurs de Passpro disposent des droits suivants : droit d'accès (article 15 RGPD) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude des données des Utilisateurs

droit de verrouillage ou d'effacement des données des Utilisateurs à caractère personnel (article 17 du RGPD), lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite

droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD)

droit à la limitation du traitement des données des Utilisateurs (article 18 RGPD)

droit d'opposition au traitement des données des Utilisateurs (article 21 RGPD)

droit à la portabilité des données que les Utilisateurs auront fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD)

droit de définir le sort des données des Utilisateurs après leur mort et de choisir à qui <https://passpro.fr> devra communiquer (ou non) ses données à un tiers qu'ils aura préalablement désigné

Dès que Passpro a connaissance du décès d'un Utilisateur et à défaut d'instructions de sa part, Passpro s'engage à détruire ses données, sauf si leur conservation s'avère nécessaire à des fins probatoires ou pour répondre à une obligation légale.

Si l'Utilisateur souhaite savoir comment Passpro utilise ses Données Personnelles, demander à les rectifier ou s'oppose à leur traitement, l'Utilisateur peut contacter Passpro par écrit à l'adresse suivante :

Passpro – Fabien Wajcman (Responsable des traitements) - mister.rpgd@passpro.fr

86 rue Pierre et Marie Curie 34430 Saint-Jean-de-Védas.

Dans ce cas, l'Utilisateur doit indiquer les Données Personnelles qu'il souhaiterait que Passpro corrige, mette à jour ou supprime, en s'identifiant précisément avec une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) qui sera détruite à l'issue du traitement de la demande.

Les demandes de suppression de Données Personnelles seront soumises aux obligations qui sont imposées à Passpro par la loi, notamment en matière de conservation ou d'archivage des documents. Enfin, les Utilisateurs de Passpro peuvent déposer une réclamation auprès des autorités de contrôle, et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

1.4 Non-communication des données personnelles

Passpro s'interdit de traiter, héberger ou transférer les Informations collectées sur ses Clients vers un pays situé en dehors de l'Union européenne ou reconnu comme « non adéquat » par la Commission européenne sans en informer préalablement le client. Pour autant, Passpro reste libre du choix de ses sous-traitants techniques et commerciaux à la condition qu'il présentent les garanties suffisantes au regard des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679).

Passpro s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des Informations et notamment qu'elles ne soient pas communiquées à des personnes non autorisées. Cependant, si un incident impactant l'intégrité ou la confidentialité des Informations du Client est portée à la connaissance de Passpro, celle-ci devra dans les meilleurs délais

EASY B4U SAS –86 rue Pierre et Marie Curie, 34430 Saint Jean de Vedas –09 51 04 21 45 –fw@passpro.fr –

SIRET :821 373 677 00029 – RCSMontpellier – Code APE7022Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro76 66-02012-66 auprès du préfet derégion Occitanie

informer le Client et lui communiquer les mesures de corrections prises. Par ailleurs Passpro ne collecte aucune « données sensibles ».

Les Données Personnelles de l'Utilisateur peuvent être traitées par des filiales de Passpro et des sous-traitants (prestataires de services), exclusivement afin de réaliser les finalités de la présente politique.

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les finalités rappelées ci-dessus, les principales personnes susceptibles d'avoir accès aux données des Utilisateurs de <https://passpro.fr> sont principalement les agents de notre service client.

1.5 Durées de conservation

En application de l'article 5 du RGPD, les données collectées sont conservées :

Les données recueillies à l'occasion d'entretiens commerciaux. Ces données seront conservées au maximum 1 an à l'issue du traitement si l'entreprise cliente ne donne pas suite aux offres proposées.

Les données recueillies pour réaliser les actions de formations à la demande l'entreprise cliente sont conservées durant 10 ans. Les données personnelles sont anonymisées au bout de 5 ans.

Si dans le cadre de nos procédures, des données à caractère personnel doivent être conservées à des fins statistiques ou patrimoniales, les données à caractère personnel seront pseudonymisées.

2. Notification d'incidents

Quels que soient les efforts fournis, aucune méthode de transmission sur Internet et aucune méthode de stockage électronique n'est complètement sûre. Nous ne pouvons en conséquence pas garantir une sécurité absolue. Si nous prenions connaissance d'une brèche de la sécurité, nous avertirions les utilisateurs concernés afin qu'ils puissent prendre les mesures appropriées. Nos procédures de notification d'incident tiennent compte de nos obligations légales, qu'elles se situent au niveau national ou européen. Nous nous engageons à informer pleinement nos clients de toutes les questions relevant de la sécurité de leur compte et à leur fournir toutes les informations nécessaires pour les aider à respecter leurs propres obligations réglementaires en matière de reporting.

Aucune information personnelle des personnes concernées (contact entreprise, participants n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Seule l'hypothèse du rachat de Passpro et de ses droits permettrait la transmission des dites informations à l'éventuel acquéreur qui serait à son tour tenu de la même obligation de conservation et de modification des données vis à vis de l'utilisateur.

3. Sécurité

Pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles et des Données Personnelles de Santé, Passpro utilise des réseaux protégés par des dispositifs standards tels que par pare-feu, la pseudonymisation, l'encryption et mot de passe.

Lors du traitement des Données Personnelles, Passpro prend toutes les mesures raisonnables visant à les protéger contre toute perte, utilisation détournée, accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction.

4. Consentements

Aux vues de la présente politique de confidentialité et s'appuyant sur la base légale du consentement et de l'exécution du contrat, le Client consent par la signature de la convention aux traitements des données.

VIII – NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION :

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

IX – DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT :

1 - Modifications à l'initiative du Client

1.1 Le Client reconnaît et accepte que pour être pris en compte, tout report, demande de modification ou annulation, doit être notifié par écrit avec LRAR à l'Organisme de formation dans les 10 jours suivant la signature du contrat ou de la convention de formation.

1.2 Conditions de modification, d'annulation et report inter-entreprises

Les préavis suivants commenceront à courir à compter de la date d'envoi du recommandé :

- ☐ Toute annulation ou report d'une formation moins de dix (10) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 50 %
- ☐ Toute annulation ou report d'une formation moins de cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 100 %

1.3 Condition d'annulation et report intra-entreprise

Toute annulation ou report peut être formulée par le Client par écrit, sans frais, si elle intervient au moins dix (10) jours ouvrés avant le début de la formation.

En cas d'annulation ou report, par le Client moins de dix (10) jours ouvrés avant la date de la formation les pénalités suivantes seront appliquées :

- ☐ 100% du coût de préparation prévue avant l'animation du stage ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle pour le cas où le client nous aurait confié la réalisation de cette prestation.
- ☐ 50% du coût total de la formation (animation, dossier pédagogique et frais de déplacements engagés) pour toute annulation entre 10 et 6 jours ouvrés.
- ☐ 100% du coût total de la formation (animation, dossier pédagogique et frais de déplacements engagés) pour toute annulation dans les 5 jours ouvrés.

2 - Modifications à l'initiative de l'Organisme de formation

2.1 En cas d'absence du formateur intervenant, l'Organisme de formation s'engage d'assurer la continuité de la formation en faisant appel à un remplaçant aux compétences techniques et qualifications équivalentes.

Dans le cas où l'Organisme de formation ne parvient pas à assurer la poursuite de la formation, il s'engage à reporter ladite formation dans les meilleurs délais.

2.2 En cas de force majeure, tel que visé à l'article 1218 du Code civil, l'Organisme de formation peut être contraint d'annuler et/ou reporter une formation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Sont aussi considérés comme ayant à titre non limitatif, le caractère de la force majeure, les désastres naturels, les incendies, les grèves des réseaux de transports... liste non-exhaustive.

2.3 L'Organisme de formation se réserve le droit, notamment en cas de nombre de Participants insuffisant, et sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de formation, jusqu'à dix (10) jours calendaires avant la date de formation sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans cette hypothèse, l'Organisme de formation procédera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client à l'exclusion de tout autre coût.

2.4 L'Organisme de formation se réserve le droit, sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de formation dans un délai inférieur à dix (10) jours calendaires. L'Organisme de formation s'engage à repositionner des nouvelles dates de formation au Client.

X – LITIGES:

Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du tribunal de domiciliation de l'Organisme de formation, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Fait à Saint Jean de Vedas, le 16 avril 2026,

Pour EASY B4U SAS,
Franck WAUTERS, Président



Pour LIP MONTPELLIER SECOND OEUVRE
INDUSTRIE ET BATIMENT,
Kamélia EL KAAOUI, Chargée d'Affaires Experte

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
18 Impasse de l'Asphalte - 69366 LYON cedex 07
Tél. 04 72 71 03 05 / www.lipgroup.com
SIREN 87942000 / APE 78.20 Z
SAS au capital de 1 000 000 €

EASY B4U SAS –86 rue Pierre et Marie Curie, 34430 Saint Jean de Vedas –09 51 04 21 45 –fw@passpro.fr –

SIRET :821 373 677 00029 – RCSMontpellier – Code APE7022Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro76 66-02012-66 auprès du préfet derégion Occitanie